Charte Internet

Introduction

Nous avons le plaisir de pouvoir offrir dans notre école un accès au réseau Internet.

Cependant, les familles doivent être averties que certains documents accessibles par Internet peuvent contenir des éléments qui sont illégaux, diffamatoires, inexacts ou potentiellement choquants pour certaines personnes. Contrairement à une opinion largement répandue dans le grand public en raison de divers scandales relatés par la presse, ce genre de contenu est toutefois largement minoritaire sur Internet.

Notre objectif est d'utiliser l'outil Internet à des fins pédagogiques et de formation. Nous pensons que les bénéfices, en termes de ressources d'informations et d'opportunités de collaboration, excèdent très largement les inconvénients. Parents, représentants légaux et enseignants sont conjointement responsables de déterminer les règles que l'enfant doit suivre dans son utilisation de ce media. De plus, afin de définir clairement certaines conditions d'utilisation, l'accès au réseau ne sera autorisé qu'en présence d'un enseignant et uniquement aux personnes ayant lu et approuvé le présent code de conduite.

Charte définissant les conditions d'utilisation d'Internet

Règles concernant l'accès à Internet

1. L'accès à Internet est un privilège et non un droit. A ce titre, tout utilisateur ne respectant pas le présent code de conduite pourra se voir retirer l'autorisation d'accès.

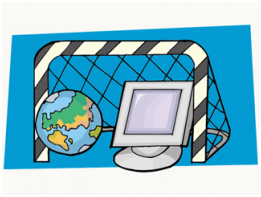

2. Il est interdit d'accéder à Internet lorsqu'il n'y a pas de responsable éducatif présent.

3. Internet doit être utilisé à des fins de recherches éducatives et informatives.

Règles de comportement

4. A moins d'avoir une autorisation particulière écrite et liée à un projet pédagogique spécifique, les actions suivantes ne sont pas autorisées dans le cadre scolaire :

   a. accès aux forums de dialogues en direct (chat rooms)

   b. activités liées à une transaction financière, notamment la commande de marchandises

   c. téléchargement de logiciels, de jeux, ...

   d. recherche délibérée de contenus violents, érotiques, pornographiques ou incitant à la haine raciale.

5. Un élève ne doit jamais divulguer sur Internet des informations personnelles, ni celles d'un camarade (nom de famille, adresse, numéro de téléphone,...)

6. Le langage grossier et l'impolitesse n'est pas plus tolérable sur Internet (dans les courriers électroniques par exemple) que dans la vie de tous les jours.

Règles concernant l'utilisation de l'information

7. Ne jamais oublier que n'importe qui peut publier n'importe quoi sur Internet et que, par conséquent, les informations trouvées sur le réseau ne sont pas toujours exactes. La seule manière de s'assurer de la pertinence d'une information est d'effectuer des recoupements à partir de plusieurs sources différentes (autres sites, livres, ...).

8. Respecter les droits d'auteurs.

   a. Lorsqu'un élève copie une image ou un texte tiré d'Internet (en particulier pour un exposé, dossier d'examen,...), il a pour obligation de noter l'adresse URL de la page à laquelle l'image ou le texte ont été trouvés.

b. Il est interdit de télécharger des musiques ou des logiciels qui sont protégés par un copyright.

Règles concernant l'utilisation d'une adresse e-mail

9. Une adresse e-mail au format ***prenom@ecole.xyz*** (où *ecole.xyz* est le site Internet de l'école) sera définie pour tout élève des classes secondaires. Cette adresse est mise à disposition aux conditions suivantes :

a. Les enseignants et le responsable informatique se réservent le droit d'aller consulter le contenu de la boîte aux lettres électronique de n'importe quel élève à n'importe quel moment ; par conséquent, il est interdit aux élèves de changer le mot de passe de leur boîte aux lettres

b. Il est interdit à un élève d'aller consulter la boîte aux lettres d'un de ses camarades

b. L'adresse e-mail ne peut être communiquée qu'à des personnes que l'élève connaît personnellement et avec lesquelles il a l'intention de correspondre électroniquement

c. L'adresse e-mail ne peut pas être utilisée pour l'inscription sur quelque site web que ce soit : jeu, concours, etc.

d. Tout courrier reçu bizarre, dérangeant ou non sollicité doit être immédiatement signalé à l'enseignant ou au responsable informatique

e. Le non-respect des règles ci-dessus entraînera la fermeture immédiate de l'adresse e-mail concernée. De plus, les enseignants et le responsable informatique se réservent le droit de fermer une adresse e-mail à n'importe quel moment durant l'année, sans avoir à justifier leur décision.

Validité - Responsabilité

10. La présente charte est valable pour l'ensemble des classes secondaires de l'école Aquarelle à Yverdon.

11. La charte est distribuée et expliquée dans le cadre de l'initiation à Internet dès la 5e année.

a. Elle doit être signée par l'autorité parentale et par l'élève.

b. Le document, une fois signé, sera placé dans un classeur à disposition des enseignants en salle d'informatique. Il reste valable jusqu'en 9e année, sous réserve d'une nouvelle version.

12. Il est de la responsabilité de l'enseignant qui va sur Internet avec ses élèves de contrôler si la charte a bien été signée par tous les élèves concernés.

Sanctions appliquées en cas de non respect

13. Les sanctions (retrait de l' « autorisation de surfer » pour une durée déterminée, etc.) en cas de non respect seront adaptées en fonction de la gravité des faits.

Référence

14. Pour toute question relative à l'accès Internet dans le cadre de l'école Xyz, veuillez prendre contact avec X.

Charte Internet

Identité de l'élève

Nom de l'élève : .....

Prénom : .....

Classe : .....

Année scolaire : .....

Engagement de l'élève

Je m'engage à respecter la charte ci-dessus et accepte les responsabilités qui en découlent afin de pouvoir accéder au réseau Internet à disposition à l'école.

Date : ..... Signature : .....

Accord des parents

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales ainsi que de la présente charte et autorise mon fils/ma fille à utiliser le réseau Internet à disposition dans l'école.

Date : ..... Signature : .....

Signature de l'enseignant(e) ayant récolté la charte

Date : ..... Signature : .....